Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260324-2026_013-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, 20 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :15 Votants : 15
Secrétaire de séance : Isabelle MATAMOROS

Délibération n°2026-03 / 013 – Nomination des correspondants sécurité routière

Rapporteur : M le Maire

M le Maire précise le rôle du titulaire en charge de la sécurité routière. Il assiste le Maire dans sa mission de coordination et de mobilisation des élus et des différents services municipaux afin de mener à bien les actions locales. Il est l'interlocuteur privilégié de la coordination de la sécurité routière de la préfecture.

Considérant qu'il convient de désigner un représentant et son suppléant

M Jacques MAURY (titulaire) et M Philippe AUBRIERE (suppléant) se sont portés candidats

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **Procède** au vote à main levée
- **Nomme** M Jacques Maury en tant que correspondant sécurité routière et M Philippe AUBRIERE en tant que correspondant suppléant.

Adopté à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 21/03/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

Secrétaire de séance
Isabelle MATAMOROS